



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

MARDI 19 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf janvier, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 janvier 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
 - 1.1. Budget Principal
 - 1.2. Budget Assainissement
2. Eglise – Demande de subvention
 - 2.1. au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle
 - 2.2. au titre de l'appel à projet du Département en faveur de la restauration des édifices religieux
3. Local et habitation 11 et 11 bis Place de l'Eglise – Maîtrise d'œuvre mission complémentaire
4. Déclassement d'une portion du domaine public sis Les Embardières
5. Accueil de loisirs – Renouvellement de la convention pour la participation financière des communes de Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint Paul Mont Penit et Grand'Landes au fonctionnement de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes »
6. Animation Jeunesse 10-17 ans – Renouvellement de la convention du service unifié avec les communes d'Apremont, Beaufou, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle Palluau, Maché, Palluau et Saint Paul Mont Penit.
7. Syndicat Mixte des transports scolaire de la Région d'Aizenay – Désignation des délégués
8. Médiation préalable obligatoire – Avenant à la convention suite à la prolongation de l'expérimentation

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain
Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

ABSENTS et EXCUSES : COULON-FEBVRE Catherine donne pouvoir à AIRIAU Guy, CHARRIER Laurent

Secrétaire de séance : CHAUCHIS-PARRENIN Pascale

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 17

Voteurs : 18

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL et ASSAINISSEMENT

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, et ce, avant le vote du budget primitif 2021, pour le budget principal et le budget assainissement.

Le détail des montants est affiché en mairie.

Travaux de restauration de l'Eglise : Demande de subventions

Les travaux de restauration de l'Eglise (Façade Sud-Est : Chevet et Sacristie et Bras Sud-Ouest du Transept) sont estimés à 950 000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter :

- une subvention auprès de l'État au titre :
 - la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle à hauteur de 475 000€ (50%)
- des subventions auprès du Département de la Vendée au titre :
 - du patrimoine immobilier non protégé, d'une part, pour un montant de 229 350€ (30%)
 - de la restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire, d'autre part, pour un montant de 55 650 € (30%)

Local et habitation 11 et 11 bis Place de l'Eglise – Contrat de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal décide de retenir pour la maîtrise d'œuvre des travaux (du local et du locatif situés 11 et 11 bis place de l'Eglise) la proposition de l'architecte Cyril HAMELIN pour un montant de 22 900€ HT. Les travaux concernent la transformation du local de l'ancienne supérette en locaux professionnels et des travaux de rénovation énergétique sur l'ensemble du bâtiment incluant donc le locatif situé à l'étage.

INFORMATIONS DIVERSES

Déclassement d'une portion du domaine public sis Les Embardières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un délaissé de voirie au village des Embardières. Il s'agit d'une portion de voirie de 2.5m² environ qui fait partie intégrante de la propriété cadastrée AC 191.

Il indique que conformément à l'article L-2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Il précise que cette procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable car elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art 62 II).

Cette ancienne portion de voirie fait partie intégrante de la propriété, elle n'est plus affectée à l'usage direct du public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité constate la désaffectation de la portion de voirie faisant partie intégrante de la propriété cadastrée AC 191 et prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Une nouvelle délibération sera nécessaire, pour définir les modalités de cession.

Renouvellement de la convention pour la participation financière des communes de Palluau, la Chapelle-Palluau, Saint Paul Mont Penit, Grand'Landes au fonctionnement de l'accueil de loisirs et du péricentre « Les Pitchounes » de Saint Etienne du Bois

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des communes concernées, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Animations jeunesse 10-17 ans : renouvellement de la convention pour la mise en place d'un service unifié

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au renouvellement de la convention. Il charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec les communes d'Apremont, Beaufou, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle-Palluau, Maché, Palluau et Saint Paul Mont Penit pour la mise en place d'un service unifié « Création, gestion, animation et développement des accueils de loisirs sans hébergement ou accueil jeunes pour les 10/17 ans », pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay – Désignation des représentants de la Commune

A l'unanimité le conseil municipal désigne les représentants de la Commune comme suit :

Délégué titulaire : Madame Angélique AKRACH

Délégué suppléant : Monsieur Guy AIRIAU

Avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la fonction publique territoriale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire est prolongée à minima jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette procédure.

Droit de préemption urbain

Pas de dossier depuis le dernier conseil

Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
MONTASSIER Julien - 7 La Seillerie - 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS	Chauffage petite Salle Beauséjour par dalles rayonnantes	5 305.90€ HT	24/12/2020	2020-12-24-01

Le Maire, Guy AIRIAU
Le 20 janvier 2021

